

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 69 (1965-1967)
Heft: 323

Vereinsnachrichten: Activité de la Société vaudoise des Sciences naturelles : octobre-décembre 1966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité de la Société vaudoise des Sciences naturelles

Octobre-Décembre 1966

26 octobre

Séance, présidée par M. H. Dahn.
(Auditoire XII, Ecole de Chimie, 17 h. 30)

Conférence

M. H. BOCK, professeur à l'Institut de Chimie, Munich : *Untersuchungen über d-Orbital-Effekte in anorganischen Phosphor-Stickstoff-Systemen.*

A propos du problème de la dépendance entre couleur et constitution dans les composés « azo », l'interaction des orbitales $\pi^* \rightarrow d$ dans les composés « azo » du phosphore est discutée, sur la base de nouvelles données expérimentales. Principalement, les bandes $n \rightarrow \pi^*$ et $\pi \rightarrow \pi^*$ des dérivés de l'acide phénylazo-diphénylphosphorique montrent que le phosphore 4 fois coordonné ne peut pas transmettre des effets de conjugaison.

22 novembre

Visite de l'Institut de Physiologie, rue du Bugnon 7, à 16 h. 30, présidée par le D^r P. Magnenat.

La visite, remarquablement préparée, est précédée d'un exposé du professeur DOLIVO, directeur de l'Institut, dont les collaborateurs présenteront ensuite les installations. Les recherches y relèvent principalement de l'électrophysiologie et de la neurologie. Les travaux en cours portent sur la polarisation résiduelle de la fibre cardiaque après lésion localisée au laser et sur l'étude simultanée de l'activité électrique et du métabolisme de cellules nerveuses, dans des conditions telles qu'anoxie, privation de glucose, etc. ; on utilise à cet effet un minuscule ganglion cervical de rat, isolé avec ses trois faisceaux de fibres, dont les modifications internes sont suivies parallèlement au microscope électronique. Les visiteurs verront en outre le laboratoire d'éthologie, organisé en collaboration avec l'Institut de Zoologie, où l'on étudie le comportement et mesure l'activité de mulots en terrarium, ainsi qu'un laboratoire de physiologie appliquée, qui met au point la mesure de troubles nerveux accompagnant la fatigue chez l'homme astreint à diverses formes de travail.

30 novembre

Séance présidée par M. H. Prinzbach.
(Auditoire XII, Ecole de Chimie, 17 h. 30)

Conférence

M. HANS MUSSO, professeur aux Instituts de chimie de Marbourg et Bochum :
Über Asterane.

Les détails des synthèses des hydrocarbures suivants, d'un grand intérêt théorique, ont été discutés : norpinane, triastérane et tétrastérane. — Le conférencier a attiré l'attention sur les transpositions thermiques et ioniques de ces composés et de quelques dérivés.

7 décembre

Séance présidée par M. M. Burri.
(Auditoire XVII, Palais de Rumine, 17 h. 15)

Communications

M. JEAN GUEX : *Contribution à l'étude des blessures chez les Ammonites.*
(V. ce *Bulletin*, p. 323.)

M^{me} ALICE SCHNORF : *Le Musée de Paléontologie, ses buts, ses problèmes.*

M^{me} Schnorf indique les trois buts principaux d'un musée et les difficultés rencontrées à Lausanne pour les atteindre : — L'exposition, dont les techniques ont évolué ces dernières années vers une forme plus pédagogique ; nos locaux et nos vitrines toutes semblables s'y prêtent mal. — La conservation du matériel non exposé, et surtout des types : le Musée de Lausanne en possède 1300, qui ont été systématiquement mis en fiches. — L'étude du matériel conservé, qui demande un personnel nombreux. M^{me} Schnorf rappelle ses propres travaux sur les Stromatopores et montre tout ce que l'on peut tirer d'une telle étude.

L'assemblée, nombreuse, se rend ensuite au Musée pour admirer les belles vitrines dont la présentation vient d'être renouvelée par M^{me} Schnorf. M. A. Bersier, directeur du Musée, remercie du travail accompli M^{me} Schnorf, qui va prendre sa retraite, et convie les participants à un vin d'honneur.

14 décembre

Assemblée générale, présidée par M^{me} M. Hofstetter, présidente.
(Salle Tissot, Palais de Rumine, 16 h. 30).

La présidente ouvre la partie administrative de la séance et donne connaissance des modifications à l'état des membres durant le deuxième semestre de l'année :

Décès. MM. *Robert Margot* et *Arthur Fath*. La présidente rappelle la carrière du professeur Fath et invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire des défunts.

Démissions enregistrées : MM. *Edouard Bauer* et *Henri Michel*. D'autre part, MM. *Jean Dubugnon*, *Michel Gay*, *Enrique Hernandez*, *Edgar Lüscher*, *A. Pillai* et *Maurice Stroun*, dont la SVSN est sans nouvelles depuis plusieurs années et M. *Simon Berenstein*, sont considérés comme démissionnaires.

Admissions : MM. *Pierre-Yves Bachmann*, directeur de l'ECA, Marcellin s/Morges ; *Laurent Duc*, D^r ès sc., chimie, Chermignon ; *Jean Guex*, étudiant en géologie, Lausanne ; *Henri-François Tecoz*, juriste, Bursinel ; *Jan Temler*, D^r ès sc., chimie, Montréal ; *Maurice von der Mühl*, avocat, Lausanne ; *Hugo Wyler*, ingénieur chimiste, Lausanne.

La présidente demande d'intercaler dans l'ordre du jour la discussion du nouveau règlement des Fonds Agassiz et Forel, ce qui est accepté par votation à main levée.

On passe à l'ordre du jour.

M^{me} *Hofstetter* présente le

Rapport présidentiel

Une fois de plus, le bureau de la SVSN est amené à présenter en assemblée générale son rapport d'activité, qui est réjouissant, et ses sujets d'inquiétude, qui sont toujours les mêmes mais de plus en plus difficiles à dominer.

L'effectif de la société est en légère diminution. Au cours de cet exercice, nous avons déploré le décès de 5 membres, enregistré 3 démissions (outre les 7 annoncées à la fin de 1965), considéré 7 membres qui ne donnaient pas signe de vie comme démissionnaires et admis 15 nouveaux membres. A la fin de 1966, l'effectif de la société se monte à 473 membres, soit :

Membres ordinaires	335	Membres d'honneur	18
» étudiants	26	» émérites	8
» à vie	28	» bienfaiteurs	1
» exonérés	27	» en congé	8
» corporatifs	22		
		Effectif total	473

Les activités de la société ont été nombreuses. En plus des 3 assemblées générales statutaires, nous avons eu 30 séances scientifiques dont 2 d'intérêt général, 4 consacrées aux Sciences de la Terre, 3 à la Botanique et à la Zoologie, 2 à la Biologie expérimentale, 1 à la Physique, 13 à la Chimie et 5 à l'Etude des méthodes statistiques. A ces 30 séances, on peut ajouter une excursion d'été, amicale et culturelle, faute d'avoir pu être géologique. On constate qu'il serait facile d'élever le nombre des séances, les idées ne manquent pas, ni les conférenciers, ni les institutions méritant d'être visitées. Mais l'activité de la société trouve tout naturellement ses limites dans le manque de temps de ses membres et la profusion des séances scientifiques organisées soit par d'autres sociétés, soit par les instituts universitaires. L'Union des Sociétés scientifiques vaudoises à elle seule met sur pied environ 150 séances par an, en plus des nôtres. Nos séances sont fréquentées par un public d'importance variable, souvent maigre. Elles prennent souvent le caractère de colloques spécialisés où le profane se sent dépaysé. Mais c'est une tendance très générale, on peut la déplorer, on peut s'en féliciter. Le fait est que les bons vulgarisateurs sont rares et le public amateur de culture générale aussi.

Deux conférences académiques ont eu lieu pendant cet exercice, l'une à la fin de la saison d'hiver, l'autre au début de la série suivante. La première : « Les réserves d'eau du monde », donnée par le Professeur Tison, de l'Université de Gand, était organisée à propos de la Décennie hydrologique internationale. La seconde, par le Dr Lambert, de Bâle : « Trois grandes maladies tropicales, recherche et moyens de lutte » nous a entraînés dans le domaine spécialisé mais très important de la parasitologie.

Le cours d'information a eu lieu en février et mars. Il a été consacré à divers aspects de la Décontamination, soit la décontamination de l'air et de l'eau, la décontamination radioactive et celle des hôpitaux. Six conférenciers, spécialistes documentés et désintéressés, ont droit à notre vive reconnaissance. La fréquentation de ce cours a été moins élevée que nous ne l'espérions après la publicité que nous lui avons donnée. En revanche, nous avons le sentiment d'avoir atteint un public assez différent de celui qui fréquente la plupart de nos séances.

Le bureau s'est réuni onze fois pour expédier les affaires courantes et examiner les problèmes plus graves posés par les publications, l'équilibre financier de la société, ses faiblesses et ses raisons d'être. En cours d'exercice, il a enregistré la démission de l'un de ses membres, M. W. Knecht, trop chargé pour assumer ce travail supplémentaire. Ce bureau a fourni à la présidente des collaborateurs très solides, toujours disponibles malgré leurs importantes charges professionnelles et soucieux de partager le poids des responsabilités. Elle leur exprime ici sa vive reconnaissance.

Le comité s'est réuni cinq fois pour discuter des activités scientifiques et de l'organisation des séances. Il a pris congé avec de vifs regrets de M. D. Reymond, responsable de la section de Chimie, et de M. M. Burri, responsable des Sciences de la Terre. Ces messieurs seront remplacés respectivement par M. H. Dahn et M. Weidmann. Le comité s'est adjoint à la fin de l'année une nouvelle collaboratrice scientifique, M^{me} A. Virieux-Reymond, qui sera responsable de la section de Méthodologie et d'Histoire des Sciences.

Le Directoire de l'Union des sociétés scientifiques vaudoises s'est réuni huit fois sous l'égide de notre société qui assume ainsi un rôle de coordination des programmes. Malgré la spécialisation souvent poussée des diverses sociétés, cette coordination reste souhaitable, et ces petites réunions permettent aux responsables de mettre en commun quelques-uns de leurs soucis.

Les publications de notre société restent sa principale raison d'être. Elles sont un constant sujet de préoccupations et de démarches financières pour le bureau et l'objet des soins attentifs de la rédactrice, M^{lle} Meylan, à laquelle il faut une fois de plus rendre un hommage reconnaissant. Grâce à son travail, à son expérience et son dévouement, la parution de chaque numéro du *Bulletin* est remarquée par le bien-fini de son texte et la qualité de l'illustration. Au cours de cet exercice, le *Bulletin* s'est enrichi de 3 numéros formant une partie du volume 69, soit 131 pages. Les travaux qui y sont publiés relèvent de différents domaines, principalement des Sciences de la Terre. Nous avons vu sortir un seul *Mémoire*, 60 pages de Zoologie. Deux autres sont annoncés ou en cours de publication, de même que le prochain numéro du *Bulletin*. On peut remarquer que les travaux à publier affluent spontanément. Certaines

recherches, relevant de plusieurs disciplines à la fois, trouvent un avantage certain à être publiées dans notre *Bulletin*.

Tout au long de cet exercice, la rédactrice et le bureau se sont inspirés des suggestions de la Commission de gestion telles qu'elles ont été discutées dans l'assemblée générale de mars. Cependant, tous calculs faits, la répartition des matières à publier en trois bulletins plutôt que quatre nous a paru plus économique et plus conforme au rythme d'activité de la société. Mais il est clair que l'augmentation continue des tarifs d'imprimerie rend toute prévision budgétaire de plus en plus aléatoire.

Remarquons à ce propos que la Société grisonne des Sciences naturelles est en train de faire une enquête auprès des sociétés similaires pour connaître le montant de leurs cotisations, celui des subsides cantonaux et leurs autres sources de revenus. Nos problèmes sont évidemment ceux de beaucoup d'autres sociétés qui publient.

Les dons dont a bénéficié notre société sont difficiles à déceler dans la comptabilité, la plupart d'entre eux étant destinés à subventionner directement une publication. Ils n'en sont pas moins précieux. Citons un subside de Fr. 1000.— de la maison Veillon, un autre de Fr. 1500.— de la Fondation de Giacomi et un troisième de Fr. 2000.— de la maison Nestlé Afico, ce dernier subside étant destiné à la section de Chimie.

Le nombre des publications reçues en échange des nôtres est à peu de choses près ce qu'il était les années précédentes. Leur remise à la Bibliothèque cantonale et universitaire se fait très régulièrement grâce aux compétences de M^{me} Büetiger, responsable à la BCU des périodiques scientifiques.

M. Vindayer continue à s'occuper de la publicité dans notre *Bulletin* et nous lui en sommes très reconnaissants. M^{lle} Bouët assume ses fonctions de secrétaire-comptable-bibliothécaire avec une bonne grâce, une précision et des connaissances qui sont toujours d'un grand secours pour les présidents qui se succèdent dans son bureau.

La présidente de la SVSN et le président de la Société académique vaudoise ont été convoqués au Département de l'Instruction publique et des Cultes au sujet d'un transfert éventuel de notre secrétariat dans un autre bâtiment. Renseigné sur les utilisations variées de ce local et sur l'avantage que nous avons à être au Palais de Rumine, le Département s'est montré très compréhensif et nous a assurés de son désir de maintenir notre secrétariat là où il est.

Conformément aux suggestions de la Commission de gestion, nous nous sommes efforcés de développer les contacts avec la presse et la radio à l'occasion du cours d'information et des conférences académiques. Lettres personnelles aux rédacteurs des journaux lausannois, conférence de presse, résumés envoyés aux rédactions et publiés, nous avons eu l'impression de trouver des portes entrouvertes, dans la mesure cependant où les sujets abordés sont d'un intérêt général et pratique, ce qui est rarement le cas, dans la mesure également où nous serons attentifs à garder ces portes entrouvertes. La radio, en la personne de M. Hubert Leclair, est très disposée à interviewer des conférenciers ou à commenter des sujets accessibles au grand public.

Notre société a été appelée à se faire représenter à une séance d'information concernant le tracé de l'autoroute du Simplon dans la Plaine du Rhône et à prendre position à ce sujet. Le bureau estime très souhaitable que l'on fasse

appel à la SVSN comme à un organe consultatif dans des domaines touchant aux sciences et à notre canton. Le grand nombre de ses membres et leurs compétences très variées lui permettent de donner un avis valable et nuancé.

Il y a un an, le président sortant, M. Fauconnet, me remettait la barre d'une embarcation qui voguait avec succès d'un rivage scientifique à l'autre malgré une lourde charge de soucis pécuniaires. Aujourd'hui, j'ai l'impression de remettre à mon successeur une barque toujours lourdement chargée, dont la coque, hélas, menace de faire eau, et qui vogue vers un horizon incertain et peut-être sombre. Je peux l'assurer que l'équipage au moins est solide et qu'il est attaché à son vieux bateau. Je souhaite au nouveau pilote de trouver le moyen d'alléger les charges financières de son bâtiment et de le conduire d'une main sûre vers un horizon plus lumineux.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

M. P.-E. Pilet, président de la Commission, lit le

Rapport de la Commission de gestion pour 1966

La Commission de gestion a été convoquée le 9 décembre ; elle a pris connaissance du rapport de M^{me} Hofstetter, présidente, et tient à lui exprimer sa gratitude pour le travail accompli. Ses remerciements s'adressent aussi à M^{lle} Meylan qui continue avec un dévouement et une conscience remarquable, à diriger nos publications, à M^{lle} Bouët, notre secrétaire et à M. Vindayer, chargé de la publicité dans nos bulletins. Notre commission veut dire aussi sa reconnaissance aux membres du Bureau et du Comité.

Durant cette année 1966, les membres de notre société ont eu la possibilité de se rencontrer lors de deux conférences académiques, trois assemblées générales, trente séances scientifiques, une excursion et un cours d'information. Convenons que cette activité de la SVSN est réjouissante. Ajoutons que trois numéros du *Bulletin* ont été publiés cette année.

Ces constatations réconfortantes qui prouvent que — malgré certains pronostics pessimistes — notre société est en bonne forme, sont malheureusement tempérées par quelques ombres. Une fois de plus, la commission de gestion s'inquiète de la situation financière de la SVSN. Nous savons pourtant les efforts tentés par le Bureau pour réaliser des économies et nous relèverons avec satisfaction que les publications — devisées à Fr. 17 000.— n'ont en fait coûté que Fr. 12 000.—

La situation est donc alarmante et la Commission a cherché les moyens qu'il conviendrait de proposer pour éviter ce déficit chronique, chaque année plus important. Ce thème général a été abordé en séance de commission au début de 1966 et rediscuté à plusieurs reprises. Pour équilibrer le budget, il faut évidemment ou songer à des recettes supérieures ou restreindre le seul poste qui le grève très lourdement, celui des publications. La première idée fut donc de proposer une réduction du nombre des pages publiées chaque année. Ce premier remède, sans nul doute efficace relativement au problème posé, est bien vite apparu pire que le mal qu'il fallait enrayer. Une des raisons d'être de notre SVSN n'est-elle point précisément son bulletin et ses mémoires ? et s'il devait être décidé une réduction de nos publications, plus rien n'empêcherait que cette diminution de notre production littéraire soit progressive et

aboutisse — à brève échéance — à la disparition totale des publications. Cette situation — hélas celle de plusieurs sociétés sœurs précisément en pleine désorganisation faute d'un lien tangible entre leurs sociétaires — la Commission de gestion n'a pas voulu l'accepter. Pour maintenir le *Bulletin* — et les *Mémoires* qui en principe devraient être publiés sans qu'il en coûte à notre caisse — il était pensable d'envisager qu'il revienne moins cher. Après enquête, il est apparu qu'un papier meilleur marché, qu'une illustration plus restreinte, que l'abandon des caractères imprimés pour un procédé plus rapide, que sais-je encore — ne permettait de réaliser que de faibles économies — sans rapport d'ailleurs avec la baisse impressionnante de la qualité des publications.

C'est donc sur d'autres plans qu'il faut chercher les solutions à ce lancinant problème financier. Et la Commission de gestion s'est posé quelques questions que nous soumettons à l'Assemblée.

Ne conviendrait-il pas de lancer une cotisation de soutien qui concernerait tous les membres de la SVSN ? Un effort intensif ne devrait-il pas être tenté pour recruter davantage de nouveaux sociétaires ? Ne faudrait-il pas prévoir des cours d'information plus techniques et plus spécialisés qui permettraient quelques bénéfices substantiels ? N'y aurait-il pas lieu d'augmenter les articles publicitaires dans nos bulletins, ce qui permettrait aussi d'alléger le budget des publications ? Ne serait-il pas possible enfin d'essayer d'accroître la vente de ces publications et d'élever le nombre de nos abonnés ?

Dans un autre ordre d'idées — et pour mieux faire connaître notre société — en d'autres termes pour lui attirer de nouveaux membres et l'intérêt de généreux donateurs — un service « Public relations » devrait être, nous semble-t-il, mis sur pied. Un membre du Bureau pourrait en être le responsable. Ce service établirait des contacts suivis et efficaces avec la presse et la radio. Il pourrait, en outre, être chargé d'établir des relations avec d'éventuels mécènes qui, intéressés par l'activité renforcée de la SVSN et persuadés du rôle culturel que notre société peut jouer dans notre pays, se laisseraient convaincre et nous feraient quelques dons évidemment bienvenus.

La tâche qui attend notre nouveau président est lourde et la commission de gestion — en lui faisant ses vœux de pleine réussite — tient à lui dire qu'elle fera tout pour l'aider.

Pour la commission de gestion:

Le président : Prof. P.-E. PILET.

M. Mermod appuie la proposition d'une cotisation de soutien qui lui paraît la meilleure solution aux difficultés présentes.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Règlement des Fonds Agassiz et Forel

Le Bureau propose de remplacer par un règlement unique les deux règlements actuels, très peu différents l'un de l'autre. M. L. Fauconnet donne lecture du projet et en fait un bref commentaire :

— Il s'agit de « Fonds » et non pas de « Fondations », ce qui a été contrôlé au Registre du Commerce.

- Une modification importante prévoit le versement du 25 % des intérêts aux publications de la SVSN.
- L'article 5, nouveau, demande aux bénéficiaires un rapport sur l'emploi des subsides reçus.

Il n'y a pas de questions et le nouveau Règlement des Fonds Agassiz et Forel est adopté, à l'unanimité.

M. L. Fauconnet présente le rapport du trésorier en vue de fixer les cotisations et le budget pour 1967. Le projet de budget est présenté, en parallèle avec le budget et les comptes provisoires de 1966.

Cotisations. Le bureau propose de les maintenir aux montants actuels : membres ordinaires, Fr. 20.— ; étudiants, Fr. 10.— ; membres corporatifs, Fr. 40.—. Il adressera aux membres un appel pressant à souscrire une cotisation volontaire de soutien, à fixer selon leur gré.

L'assemblée vote le maintien des cotisations aux montants actuels (2 abstentions).

Budget. M. Masson demande si les abonnements aux périodiques ne font pas double emploi avec ceux de la Bibliothèque cantonale et des Instituts universitaires. M. Fauconnet répond qu'on veille à éviter tout double emploi et que c'est la SVSN qui fournit à la BCU, et par elle à divers instituts, certains périodiques.

L'assemblée adopte (une abstention) le budget déficitaire proposé :

Budget pour 1967

DÉPENSES	Fr.	RECETTES	Fr.
Frais généraux	2 600.—	Intérêts et redevances	7 700.—
<i>Bulletin et Mémoires</i>	14 000.—	Cotisations	7 800.—
Abonnements		Subside des Fonds A et F	800.—
« Fonds Rumine »	1 200.—	Dons et contributions diverses	4 500.—
Conférences et cours	2 800.—	Publicité (frais d'impression non déduits)	2 500.—
Traitements	6 000.—	Vente de publications et loca- tion de lampes	300.—
		<i>Déficit</i>	3 000.—
	26 600.—		26 600.—

Election du bureau. M. W. Knecht a démissionné en cours d'exercice. M. H. Dahn est au terme de son mandat de quatre années; la présidente lui adresse ses remerciements et ceux de la Société. M^{me} Hofstetter, MM. Fauconnet et Mathyer sont rééligibles. Le bureau propose l'élection de MM. Tino Gäumann, professeur de chimie-physique à l'EPUL et de M. Marcel Burri, chargé de cours de géologie. M. Mathyer est proposé à la présidence et M^{me} Hofstetter à la vice-présidence.

Le bureau pour 1967 est composé comme suit : président, M. Jacques Mathyer ; vice-présidente, M^{me} Marguerite Hofstetter-Narbel ; membres : MM. Marcel Burri, Louis Fauconnet et Tino Gäumann.

M. P. Villaret, en l'absence de M. Ch. Chessex président, lit le

**Rapport d'activité de la Commission vaudoise pour la protection
de la nature pour 1966**

Il n'est pas téméraire d'affirmer que, vu l'extrême similitude des buts qu'elles poursuivent, notre Commission et la Ligue vaudoise pour la protection de la nature se trouvent constamment engagées dans un même combat. Et, malgré les efforts que depuis longtemps nous tentons pour différencier nos activités et pour faire en chaque cas la part de l'un et de l'autre, force nous est de reconnaître que nos deux organismes, le Comité de la ligue et la Commission cantonale, font en fait le même travail, à quelques minimes détails près. Force m'est également de reconnaître, en cette fin d'année 1966, que la part de la Commission dans l'œuvre commune a été de beaucoup inférieure cette année à celle accomplie par le Comité de la Ligue. Il est bien entendu que nous marchons toujours la main dans la main, dans un esprit de franche collaboration.

J'ai jugé utile de présenter ce préambule, afin qu'il soit bien clair que ce n'est pas dans l'intention de me parer des plumes du paon que je mentionne, au cours de ce rapport, plusieurs objets dont la réalisation fut le fait de la Ligue, bien plus que de la Commission.

Comme ces années dernières, nous avons mis l'accent avant tout sur les objets inscrits à l'inventaire des monuments naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés. Si quelques-uns de ces objets se trouvent déjà pratiquement à l'abri de tout risque, il en est d'autres pour lesquels nous n'avons pas fini de trembler. Nous comptons beaucoup sur l'aide que viendra nous apporter, dès sa mise en vigueur, la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, comme aussi, par la suite, sur la Loi cantonale qui viendra en renforcer les effets.

A cet égard, nous avons été très heureux de constater la position très nette prise par notre Exécutif cantonal vis-à-vis des problèmes relatifs à la protection de la nature et à la conservation des milieux naturels. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires fédérales, consacré entièrement aux problèmes posés par la protection de la nature et des sites. Du dernier paragraphe de cet important document, intitulé « Vers une législation cantonale vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites », nous extrayons les lignes suivantes : « La protection de la nature, celle des monuments et des sites ne sont pas aujourd'hui assurées par des dispositions légales adaptées aux circonstances. Seules les voies relativement détournées des plans d'extension cantonaux ou de la conservation des antiquités sont à la disposition des autorités. Elles en ont tiré tout le parti possible mais au prix d'efforts considérables et à partir de positions souvent fragiles. Ainsi que l'a relevé le Conseil fédéral dans son message « force est de reconnaître que les autorités cantonales se heurtent à des difficultés croissantes dans l'accomplissement de cette tâche ».

La promulgation d'une loi fédérale, sans rien enlever à la souveraineté des cantons en la matière, crée cependant une situation nouvelle en ce sens qu'elle précise, coordonne et facilite leur tâche. Comme le relève encore

le Conseil fédéral : « Il est apparu nécessaire d'instituer une protection directe et efficace de la Confédération » et « il fallait encore une disposition constitutionnelle qui confère à la Confédération la compétence de soutenir les cantons... »

Il est donc naturel que le canton de Vaud saisisse l'occasion qui s'offrira aussitôt que le projet aura été approuvé à son tour par le Conseil national pour entreprendre l'étude d'une loi cohérente, simple mais complète, permettant d'assurer la conservation et l'entretien des beautés naturelles, des monuments et des sites.

Dans sa teneur, il serait souhaitable que cette loi reprenne les chapitres de la loi fédérale en faisant toutefois une distinction plus nette entre la protection de la nature et la protection des monuments et des sites. Elle devrait également établir avec toute la précision nécessaire, la progression entre les divers degrés de protection. On doit concevoir, pour la protection de la nature, des mesures allant bien au delà de la simple interdiction de bâtir... » Et la conclusion : « Ainsi, l'action décisive des autorités fédérales, faisant suite à la claire position adoptée par le peuple suisse permettra-t-elle de parfaire, par la législation cantonale, une œuvre nationale de sauvegarde impérieusement commandée par l'impétuosité du développement économique et technique. »

Nous avons été particulièrement heureux de prendre connaissance de la position si nette prise à cet égard par nos hautes autorités, et nous tenons à leur adresser encore une fois l'expression de notre gratitude pour la compréhension dont elles font preuve dans la recherche de solutions aux problèmes qui nous préoccupent. Nous tenons également à dire notre gratitude aux Services cantonaux avec lesquels nous sommes fréquemment appelés à collaborer, Service des Forêts, Chasse et Pêche et Office cantonal de l'urbanisme.

* * *

Le vallon de Nant attend toujours, dans le plus grand calme, que son sort soit définitivement fixé. Nous ne pouvons en dire plus pour le moment, la solution de cet épineux problème n'étant pas de notre ressort, mais devant se régler entre la commune, le canton et la confédération.

La Pierreuse a été à l'honneur cette année : une grande décision a été prise, celle de prolonger de 50 ans la durée des contrats de servitude qui engagent vis-à-vis de la Ligue les différents propriétaires, l'Etat de Vaud, la Commune de Château-d'Oex et M. Gabriel Morier-Genoud. Le 26 juin dernier, au cours d'une cérémonie organisée par la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, a été inaugurée une plaque de bronze destinée à commémorer le souvenir des libéralités dont M. Edouard Marcel Sandoz a fait bénéficier notre belle réserve et, avec elle, le peuple vaudois tout entier. Un arole a été planté devant le chalet de la Pierreuse, qui devra rappeler aux générations futures notre volonté de préserver ce site, en même temps que le souvenir de l'homme à la générosité duquel nous devons d'avoir pu assurer sa conservation.

Toujours au Pays d'En-Haut, nous avons obtenu, avec l'aide désintéressée de M. Louis-Maurice Henchoz, la conservation d'un site d'un grand intérêt. Il s'agit des pâturages des Bimis et de la Laytaz, sur le territoire de la commune de Rougemont, qui constituent une partie de l'objet 3.34 (Vanil Noir) de

l'Inventaire. Le vallon des Morteys, partie fribourgeoise de cet objet, avait déjà été acquis par la Ligue suisse, qui a maintenant complété la réserve par l'acquisition de la partie vaudoise.

Chacun se souvient de l'émotion causée dans tout notre canton et bien au delà par le projet de transfert de l'aérodrome de Rennaz à la Praille, en pleine zone du plan d'extension 56. Cette émotion s'est traduite par le lancement d'une pétition au Grand Conseil vaudois, ainsi que par une interpellation de M. le député Kuttel. Après diverses entrevues, il a été décidé de renoncer à implanter l'aérodrome en ce lieu et de chercher une modification acceptable au tracé de l'autoroute. Lors de la séance du 20 octobre 1966, M. le Conseiller d'Etat Ravussin, chef du Département cantonal des Travaux Publics, a donné l'assurance que si le déplacement de l'aérodrome devait finalement s'imposer, la zone du plan d'extension 56 demeurerait intangible. Nous tenons à remercier ici M. Ravussin de la compréhension dont il a fait preuve en l'occurrence. La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, saisie du litige en question par M. le Chef du Département fédéral de l'Intérieur, a envoyé sur place une délégation, qui a conclu à l'urgente nécessité de maintenir intacte la zone protégée par le plan d'extension 56. Devant l'extrême complexité du cas des Grangettes, nous avons confié à M. Jacques Trub, ingénieur à Corseaux, le soin de se livrer aux démarches nécessaires pour assurer à ce site une conservation plus efficace. M. Trub s'est mis au travail et nous a présenté notamment, en prenant pour modèles le cas du lac de Lowerz et celui de la vallée de la Reuss, le projet d'une Fondation qui aurait pour but :

1. La protection des sites naturels dans la basse Plaine du Rhône et au bord du lac Léman.
2. La réalisation, la gestion et l'entretien de réserves naturelles.
3. La protection de la faune et de la flore sauvages.
4. La lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, ainsi que contre le bruit.
5. Le maintien de la basse plaine du Rhône comme zone de verdure agricole et forestière.
6. La collaboration à l'aménagement du territoire.
7. L'encouragement de recherches dans tous les domaines des sciences naturelles.

Nous avons nettement l'impression que la constitution d'une telle Fondation serait de nature à faciliter une amélioration dans le statut de cette région, amélioration dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

L'objet 1.47 de l'Inventaire : Chassagne d'Onnens, a été rayé de la liste des monuments naturels d'importance nationale, vu l'état de dégradation avancé dans lequel il se trouve. Nous continuons à nous occuper activement du sort des autres objets figurant à l'Inventaire.

Fort malheureusement, la réserve d'Argnauaz, dans les Préalpes vaudoises, en laquelle nous avons placé tous les espoirs déçus par l'obligation de renoncer à notre réserve d'Aï, se trouve englobée maintenant en plein centre de la place d'armes du Petit Hongrin. Ces pâturages ont été acquis par la Confédération, ce qui rend très illusoire le contrat de servitude conclu en son temps avec les anciens propriétaires. Seuls s'en réjouissent ceux qui croient ou qui feignent de croire à la protection de la nature par l'armée. Nous nous efforçons toute-

fois d'obtenir de cette dernière certaines compensations, notamment le respect intégral de la forêt d'aroles de la Latte.

Le marais de Champ-Buet, sur le territoire de la commune de Bournens, est sur le point d'être acquis par l'Etat en vue de sa préservation, un résultat dont nous nous félicitons et dont nous sommes infiniment reconnaissants à l'autorité compétente.

A Bex, le Grand Marais a été l'objet de mesures d'aménagement financées par la Ligue suisse pour la protection de la nature, que nous remercions de sa généreuse intervention. Cet ancien marais se trouvait en plein stade d'atterrissement et était menacé d'un rapide assèchement. Le centre du marais a été dégagé et un plan d'eau libre a pu être à nouveau établi, ce qui permet de rendre au marais son véritable visage ainsi que sa vocation, tout en assurant la sauvegarde d'un site d'un réel intérêt.

Nous avons reçu de M. Itten, de Berne, une demande tendant à créer une réserve de flore au Martisberg, en-dessus du Pillon. Il s'agirait en fait de compléter une réserve existante sur sol bernois. Cette affaire est suivie par le Service des Forêts. Mentionnons enfin, dans le cadre de la création de « réserves communales », entreprise par M. Daniel Aubert, président de la LVPN, qu'une nouvelle réserve est venue s'ajouter à celles existantes. C'est le Creux du Sanglier, dans la forêt des Grandes Bougeries, sur le territoire de la commune d'Apples.

Nous nous sommes opposés au projet d'exploitation hydro-électrique du Bas-Rhône, projet qui semble avoir été abandonné, momentanément du moins. Nous avons fait opposition également à un projet de la maison Caterpillar Overseas S.A., tendant à créer un centre permanent d'instruction et de démonstrations pratiques de machines du génie civil au Vivier, sur les communes de Montherod et de Saubraz. Notre opposition, en ce cas, n'a pas eu le succès escompté, puisque la société Caterpillar a obtenu, moyennant certaines conditions tendant à préserver dans la mesure du possible l'aspect du site, l'autorisation demandée.

Je voudrais encore faire mention d'un travail d'un intérêt scientifique indéniable, qui se poursuit dans une de nos réserves. Cette réserve, c'est celle du Bois de Chênes, en-dessus de Nyon, propriété de la commune de Genolier, à laquelle l'Office Cantonal de l'urbanisme verse une redevance annuelle de Fr. 20 000, en échange de quoi l'exploitation agricole et sylvicole du site est pratiquement abolie. L'année dernière, un groupe de jeunes chercheurs attachés à la Faculté des Sciences de notre Université a mis sur pied, sous l'égide du professeur de Beaumont, un groupement, le Groupe d'Etudes du Bois de Chênes, qui se propose d'étudier cette réserve sous les aspects les plus divers : mammalogie, ornithologie, entomologie, botanique et phytosociologie, mycologie, etc. Ces études, qui doivent se poursuivre sur plusieurs années, devront nous permettre d'acquérir en matière d'écologie des résultats très intéressants.

La ferme du Bois de Chênes, inoccupée et inutilisée depuis deux ans, est maintenant de nouveau habitée. M. Bardet, botaniste, qui l'habite avec sa famille, assure en même temps la surveillance de la réserve, dont le statut sera prochainement modifié en ce sens qu'une zone restreinte sera désignée comme réserve intégrale, à but scientifique, tandis que le reste du secteur

sera laissé à la disposition du public comme zone de délasserement. MM. les professeurs de Beaumont et Villaret, M. J. Aubert et M^{lle} Kraft, de même que plusieurs collaborateurs de la Station fédérale d'essais agricoles de Changins sont directement intéressés aux travaux qui se poursuivent actuellement dans ce secteur. La Ligue suisse pour la protection de la nature, reconnaissant l'utilité du travail ainsi entrepris, a alloué un subside au Groupe d'études du Bois de Chênes.

Depuis le départ de M. Boven, l'an dernier, notre Commission était privée des services d'un juriste, situation qui ne saurait se prolonger très longtemps sans de sérieux inconvénients. Nous aurons le plaisir de vous proposer tout à l'heure l'élection d'un nouveau membre, en la personne de M. Maurice Von der Mühl, avocat en notre ville, qui a bien voulu accepter, à notre demande, de nous apporter sa collaboration.

Les comptes de la Commission pour 1966 s'établissent comme suit :

<i>Actif</i>	
Solde en caisse au 31.12.1965	Fr. 283,65
<i>Passif</i>	
Déplacements	Fr. 55,70
Frais de port	Fr. 6,20
Achats de papeterie	Fr. 5,00
Total	Fr. 66,90
Actif	Fr. 283,65
Passif	Fr. 66,90
Solde en caisse au 31.12.1966	Fr. 216,75

Composition de la Commission : Président : M. Ch. Chessex ; secrétaire : M. P. Villaret ; membres : MM. D. Aubert (président LVPN), J. de Beaumont, M^{me} M. Hofstetter ; MM. E. Kuttel, F. Manuel, J.-F. Robert (Chef du Service forêts, chasse et pêche). Délégué de l'Office cantonal de l'urbanisme : M. J.-P. Reitz.

Le président : CH. CHESSEX.

Il n'y a pas de question posée et ce rapport est adopté à l'unanimité.

M^e Maurice Von der Mühl, qui accepterait d'assumer la charge de membre de la CVPN, est nommé à l'unanimité.

La présidente informe l'assemblée des mutations dans le Comité : M. H. Dahn présidera le groupe de chimie, remplaçant M. D. Raymond qui, trop occupé, a donné sa démission et qu'elle remercie de sa collaboration durant plusieurs années. — M. Marc Weidmann remplacera, à la tête du groupe des sciences de la Terre, M. M. Burri qui passe au bureau. — M^{me} Antoinette Virieux-Raymond prend la direction du groupe de méthodologie et d'histoire des sciences.

M. Mathyer remercie M^{me} Hofstetter de son activité à la présidence et remercie l'assemblée du mandat que la Société vient de lui confier.

La partie administrative est close. On passe à la partie scientifique.

Conférence

M. D. ARIGONI, professeur de chimie organique à l'EPF : *Sur la stéréochimie de quelques réactions enzymatiques catalysées par les coenzymes B₁₂*.

Certains systèmes d'enzymes, contenant comme coenzyme la vitamine B₁₂, catalysent la transformation du propanediol (CH₃ - CHOH - CH₂OH) en aldéhyde propionique. En utilisant les isotopes de l'hydrogène, du carbone et de l'oxygène, le conférencier a réussi, de façon splendide, à écarter la plupart des mécanismes concevables et à élucider le mécanisme détaillé de cette transformation.

La réaction consiste en un transfert d'un ion hydrure du carbone 1 sur l'enzyme, accompagné de la migration du groupe OH du carbone 2 au carbone 1. Ensuite, l'enzyme dépose l'ion hydrure sur le carbone 2 et une autre enzyme enlève, d'une façon stéréospécifique, un des deux groupes OH fixés au carbone 1. — Les expériences ont montré l'importance de la stéréochimie dans cette réaction.

Cet exposé, aussi clair qu'élégant, est suivi d'une discussion, dans laquelle le professeur Arigoni répond obligeamment aux questions d'auditeurs vivement intéressés.